

Brignais, le 28 janvier 2022

**Nombre de conseillers en  
exercice : 37**

Présents : 36  
Votants : 36  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Pour : 36

**Objet :**  
**Rapport d'information – PLH :**  
**Etat récapitulatif des**  
**garanties d'emprunts**  
**accordées aux bailleurs**  
**sociaux**

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

---

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

L'an deux mille vingt-deux

Le : 25 janvier

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 18 janvier 2022

**PRESENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLESEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON**

**ABSENTS : M. Lionel BRUNEL**

**SECRETAIRE : M. Martial GILLE**

**Pouvoirs :**

**Thierry DILLESEGER donne pouvoir à Mme Pascale MILLOT**

**Erwan LE SAUX donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET**

**Christine MARCILLIERE donne pouvoir à Agnès BERAL**

## DÉLIBÉRATION N°2022-09

En vertu de la réglementation, un récapitulatif annuel de l'intégralité des garanties d'emprunts accordées aux bailleurs sociaux doit être réalisé chaque fin d'année.

Au 31/12/2021, 45 opérations de bailleurs sociaux bénéficient d'une garantie de 50 % ou 25 % de leurs emprunts (que ce soit pour la production de logements ou la réhabilitation de logements ou de parties communes d'opérations existantes).

Cela représente au 31/12/2021 un total de 27 419 185,00 € d'emprunts garantis, soit 899 255,37 € rapportés en annuités moyennes au taux actuel du livret A à 0,5 % (soit 3,89 % des recettes réelles de fonctionnement) hors frais éventuels en cas de préfinancement.

Le tableau détaillé est annexé à la présente note.

Précisions pour la lecture du tableau :

Les dates d'échéances ne sont pas précisées quand les contrats de prêt n'ont pas encore été signés ou que la période de préfinancement (qui peut varier de 3 à 24 mois) n'est pas arrivée à son terme,

Il n'y a pas de contrepartie de réservation de logements en cas de garantie sur des opérations de réhabilitation de l'existant ou dans le cas d'une opération PSLA (destinée à l'accession).

**Le présent rapport d'information est porté à la connaissance du conseil communautaire.**

Extrait certifié conforme,

Signé le, 29/01/2022,  
GAUQUELIN Françoise

